

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence se sont réunis le jeudi 4 mars 2021 à la salle des fêtes Louis Michel à Eyragues sur la convocation qui leur a été adressée le 26 février 2021, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 42

Présents ce jour : 35 - Procurations : 6

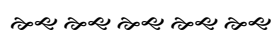
| | |
|--------------------------------------|--|
| Étaient présents : | <p>Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.</p> <p>Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.</p> <p>Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.</p> <p>Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.</p> <p>Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.</p> <p>Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.</p> <p>Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne.</p> <p>Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre.</p> <p>Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.</p> <p>Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.</p> <p>Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.</p> <p>Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel.</p> <p>Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.</p> |
| Absents ayant donné pouvoir : | <p>Pour la Commune de CHATEAURENARD : PONCHON Solange (<i>absente ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric</i>), AMIEL Cyril (<i>absent ayant donné à pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert</i>), REYNÈS Bernard (<i>absent ayant donné pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie</i>).</p> <p>Pour la Commune de MOLLEGES : MARCON Patrick (<i>absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne</i>).</p> <p>Pour la Commune de NOVES : REY Christian (<i>absent ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc</i>).</p> <p>Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : CHABAS Sylvie (<i>absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel</i>).</p> |
| Excusés : | <p>Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette.</p> |

Conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pierre-Hubert MARTIN est nommé secrétaire de séance.

Madame la Présidente ouvre la séance à 18h00, procède à l'appel et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 17 décembre 2021 est soumis à l'approbation des conseillers communautaires. Ce procès-verbal n'appelant aucune observation est approuvé par le conseil communautaire.



1. Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : Mme Corinne Chabaud, Présidente

Après présentation des éléments et débat, le conseil communautaire :

- **DONNE ACTE** à sa Présidente de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Donne acte : 41

2. Création et désignation des membres de la commission MIN

Rapporteur : Mme Corinne Chabaud

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer une commission MIN,
- **DÉSIGNE** les conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission MIN :

| Communes | Membres |
|----------------------|------------------------------------|
| BARBENTANE | Monsieur Jean-Christophe DAUDET |
| CABANNES | Monsieur Gilles MOURGUES |
| CHÂTEAURENARD | Monsieur Pierre-Hubert MARTIN |
| EYRAGUES | Monsieur Max GILLES |
| GRAVESON | Madame Annie CORNILLE |
| MAILLANE | Monsieur Eric LECOFFRE |
| MOLLEGES | Madame Corinne CHABAUD |
| NOVES | Monsieur Georges JULLIEN |
| ORGON | Monsieur Serge PORTAL |
| PLAN D'ORGON | Monsieur Thierry CLARETON |
| ROGNONAS | Monsieur Yves PICARDA |
| SAINT-ANDIOL | Monsieur Bernard DELMAS |
| VERQUIERES | Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE |

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. Création de la conférence des maires

Rapporteur : Mme Corinne Chabaud

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de créer la conférence des maires de la communauté d'agglomération Terre de Provence,
INSTALLE les 13 membres de la conférence des maires suivants :

| | |
|------------------------------------|------------------------|
| Monsieur le Maire de Barbentane | Jean-Christophe DAUDET |
| Monsieur le Maire de Cabannes | Gilles MOURGUES |
| Monsieur le Maire de Châteaurenard | Marcel MARTEL |
| Monsieur le Maire d'Eyragues | Max GILLES |
| Monsieur le Maire de Graveson | Michel PECOUT |
| Monsieur le Maire de Maillane | Eric LECOFFRE |
| Madame le Maire de Mollégès | Corinne CHABAUD |
| Monsieur le Maire de Noves | Georges JULLIEN |
| Monsieur le Maire d'Orgon | Serge PORTAL |
| Monsieur le Maire de Plan d'Orgon | Jean Louis LEPIAN |

| | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| Monsieur le Maire de Rognonas | Yves PICARDA |
| Monsieur le Maire de Saint-Andiol | Daniel ROBERT |
| Monsieur Le Maire de Verquières | Jean-Marc MARTIN-TEISSÈRE |

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

4. Approbation du cadre d'accueil des stagiaires au sein de la communauté d'agglomération Terre de Provence

Rapporteur : Mme Corinne Chabaud

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le cadre d'accueil des stagiaires
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les conventions de stage à intervenir et entrant dans ce cadre

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

5. Création d'emplois et modification du tableau des emplois

Rapporteur : Mme Corinne Chabaud

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création de deux postes d'adjoint technique territorial ;
- **ADOpte** la modification corrélative du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

6. Avenant à la convention de co-financement de la Liaison Est-Ouest

Rapporteur : Mme Corinne Chabaud

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant de co-financement de la Liaison Est-Ouest.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

7. Avis sur le Plan de Déplacements Urbains de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapporteur : M. Serge PORTAL

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **EMET** un avis favorable sur le projet de plan de mobilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence,
- **INSISTE** sur l'importance d'un dialogue entre bassins de mobilité sur la question des déplacements entre territoires limitrophes et notamment entre l'est de Terre de Provence et Salon de Provence.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

8. Vente de foncier économique dans la zone d'activité du Sagnon à Graveson à la société COMEXA

Rapporteur : M. Pierre-Hubert MARTIN

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de céder le lot n° 21 de la ZAC du Sagnon constitué des parcelles cadastrées AA n° 262 et 290 au prix de 55 € HT du m² à l'entreprise COMEXA ou toute autre personne morale s'y substituant,
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente et notamment l'acte authentique,
- **DESIGNE** Maître Alexandre PAUL, Notaire associé sis chemin des Arènes à EYRAGUES (13630) afin de représenter les intérêts de la collectivité, et Maître Christelle KERAUREN, notaire associé sise 29 rue de la Bienfaisance à PARIS (75008), pour ceux de l'acquéreur en la présente transaction.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

9. Révision du prix vente de foncier économique dans la zone d'activité du Sagnon à Graveson à la société STONE HEDGE

Rapporteur : M. Pierre-Hubert MARTIN

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de concéder à STONE HEDGE, ou toute personne morale s'y substituant, une baisse de 10 € HT sur le prix de vente initial du lot n° 24 de la ZAC du Sagnon conduisant à un montant de 30 € HT / m², soit un montant total de 933 000 € pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AA n° 304 de 31 100 m²,
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente et notamment l'acte authentique,
- **DESIGNE** Maître Alexandre PAUL, Notaire associé sis chemin des Arènes à EYRAGUES (13630) afin de représenter les intérêts de la collectivité.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

10. Déchetterie de Mollégès - convention d'utilisation et de mise à disposition au bénéfice des usagers de la commune d'Eygalières

Rapporteur : M. Eric LECOFFRE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention tripartite d'utilisation de la déchetterie de MOLLEGES entre et Terre de Provence, la Communauté de Communes Vallée des Baux Alpilles (CCVBA) et le Syndicat Mixte Sud-Rhône-Environnement (SRE) ci-annexée,
- **DIT** que cette convention est signée pour une minimale de 3 ans reconductible deux fois un an pour coïncider avec la durée du marché de mise à disposition de contenants transporte et traitement des déchets collectés en déchetterie.
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tout document s'y rapportant, notamment tout éventuel avenant à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

11. Tarifs d'entrée des professionnels en déchèterie

Rapporteur : M. Eric LECOFFRE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs d'entrée en déchèterie pour les professionnels suivants :

| | |
|----------------------|---------------|
| Encombrants | 185 € / tonne |
| Déchets verts | 63 € / tonne |
| Bois | 122 € / tonne |
| Gravats | 24 € / tonne |
| Plastiques agricoles | 153 € / tonne |

Adopté à la majorité

Pour : 38 - Contre : 1 (M. Max GILLES) - Abstention : 2 (M. François CHEILAN et M. Jean-Pierre SEISSON)

12. Avenant à la convention avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Durance pour la prévention des inondations de la Durance

Rapporteur : M. Yves PICARDA,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les modifications présentées,
- **AUTORISE** sa Présidente à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

13. Retrait de la communauté de communes Vallées des Baux-Alpilles du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux.

Rapporteur : M. Yves PICARDA

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le retrait de la communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB).SMVVB,
- **APPROUVE** la modification des statuts du SMVVB suite à ce retrait.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

14. Modification de représentant de Terre de Provence au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal

Rapporteur : M. Michel PECOUT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DÉSIGNE** Mme Josiane HAAS-FALANGA pour siéger au sein du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

15. Participation de Terre de Provence à l'E.C.T.E. dans le cadre du transfert de la compétence Tourisme

Rapporteur : M. Michel PECOUT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** d'autoriser le versement d'une participation de 10.000 € à l'Espace Culture et Tourisme Eyraguais (E.C.T.E.) pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

16. Installation de l'antenne météorologique de détection du risque de grêle à la déchetterie d'Eyragues – Publicité préalable à l'occupation du domaine public

Rapporteur : M. Max GILLES, Vice-Président délégué à l'Aménagement Rural

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le montant de la redevance d'occupation, proposée à 800 €,
- **AUTORISE** le lancement de la publicité d'un mois préalable à occupation du domaine public qui sera effectuée sur le site internet de l'agglomération.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

17. Programmation 2021 du Contrat de Ville

Rapporteur : Mme Jocelyne VALLET

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'engagement financier de Terre de Provence à due concurrence de celui de l'Etat, soit un engagement de 100 000 €,
- **VENTILE** la participation financière de la communauté selon la proposition présentée,
- **APPROUVE** l'octroi des subventions en découlant,
- **AUTORISE** sa Présidente à signer les conventions correspondantes avec les porteurs de projets, ainsi que tout document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

18. Transfert de la compétence d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Rapporteur : M. Jean-Christophe DAUDET

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial » des intercommunalités au PETR du Pays d'Arles,
- **PRÉCISE** que ce transfert concerne l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation et la mise à jour du PCAET tous les six ans,
- **PRÉCISE** que les intercommunalités constituant le PETR resteront compétentes pour la mise en œuvre des actions du PCAET relevant de leur champ de compétence,

- **PRÉCISE** que le PETR poursuivra également sa mission d'animation territoriale pour la mise en œuvre du PCAET et pourra être maître d'ouvrage de certaines actions du PCAET dans le cadre de ses statuts et des missions qui lui sont confiées par les intercommunalités qui le constituent,
- **APPROUVE** la modification en découlant des statuts du PETR.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

19. Convention de mise à disposition des données du service SIG de Terre de Provence Agglomération auprès des communes.

Rapporteur : Mme Corinne Chabaud,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux des données du SIG de Terre de Provence Agglomération auprès des communes
- **APPROUVE** la convention à conclure avec les communes portant sur la mise à disposition des données géographiques.
- **AUTORISE** la présidente à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

20. Approbation du rapport annuel 2019 de la Société Publique Locale AREA Région Sud

Rapporteur : Mme Corinne Chabaud,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le rapport des élus à leur collectivité pour l'année 2019 de la SPL AREA Région Sud ;
- **DONNE** quitus au représentant de Terre de Provence Agglomération pour l'année 2019.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

21. Augmentation de capital de la Société Publique Locale AREA REGION SUD

Rapporteur : Mme Corinne Chabaud

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** une augmentation du capital de la SPL AREA Région Sud à réaliser dans les conditions ci-après
 - L'émission de 3 actions nouvelles d'une valeur nominale de 153 euros, assortie d'une prime d'émission de 3 076 euros, établie sur la base de la valeur de l'actif net comptable de la SPL AREA Région Sud au 31 décembre 2019 (cf. annexe) ;
 - Ces actions nouvelles seront libérées en totalité lors de la souscription par apports en numéraire ;
 - Cette augmentation de capital social sera destinée aux Villes de Gignac-la-Nerthe, le Cannet-des-Maures et Entrevaux, souhaitant bénéficier des services de l'AREA pour toute mission inscrite dans l'objet des statuts ;
 - En conséquence, conformément à l'article L. 225-135, le droit préférentiel de souscription sera supprimé.
 - Les actions nouvelles porteront jouissance à la date de délivrance du certificat du dépositaire des fonds. Elles seront dès leur création assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

- Compétence sera donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration pour constater la réalisation de cette augmentation.
- **PREND ACTE** que, conformément à l'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités territoriales, chaque actionnaire de l'AREA Région Sud délibèrera avant la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire se prononçant sur l'augmentation de capital ;
- **PREND ACTE** que les nouveaux actionnaires issus de ladite augmentation de capital rejoindront les actionnaires minoritaires en Assemblée Spéciale dont les membres seront représentés par un seul et même élu au Conseil d'Administration ;
- **DONNE** mandat, à ces fins, aux représentants de la collectivité au sein de la société AREA Région Sud.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

22. Information au conseil communautaire sur les décisions du Président dans le cadre de l'exercice des délégations de pouvoir

Rapporteur : Mme Corinne Chabaud, Présidente

Après présentation des décisions prises, le conseil communautaire :

- **DONNE ACTE** des décisions prises dans le cadre de l'exercice des délégations de pouvoir.

Donnent acte : 41

23. Modification vote crédits par anticipation

Rapporteur : Mme Corinne Chabaud, Présidente

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **VALIDE** la modification du vote des crédits par anticipation pour le budget assainissement à hauteur de : frais d'études 2031 : 8 000 € et immobilisations en cours 2315 : 45 000 € ;
- **VALIDE** la modification du vote des crédits par anticipation pour le budget principal le à hauteur de 25 000 € en frais d'études.

Adopté à l'unanimité

Pour : 41 - Contre : 0 - Abstention : 0

~~~~~

La séance est levée à : 19h50

**Vu pour être affiché le : 10/03/2021**

**et publié sur le site internet de la communauté**

*Conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI par renvoi à l'article L 5211-1 du CGCT*

La Présidente,  
Mme Corinne CHABAUD



Le secrétaire de séance,  
M. Pierre-Hubert MARTIN

